

Édito

MARS
2019

HORAIRES
D'OUVERTURE
du LUNDI au
VENDREDI
9h - 12h
15h30 - 18h

Contacts

Téléphone
04.68.46.81.90

mairie.ouveillan
@orange.fr

www.ouveillan.fr



L'hiver apporte un repos saisonnier nécessaire mais la nature s'active déjà en silence pour être prête au redoux du printemps.

Pour beaucoup d'entre nous, c'est la saison d'une activité de routine, d'un besoin de cocooning et de vacances de neige.

Mais notre envie de soleil et de beau temps, nous amènent à rêver aux activités plus gaies et festives de la période estivale.

Dès maintenant, professionnels et associations s'activent pour vous préparer et proposer une belle saison pleine de musique, de divertissement, de culture et de gastronomie.

Les animations sur le village en préparation sont des randonnées, vide-grenier, expositions de photos et d'art contemporain, Saint Just en Fête, fête de la Saint Jean, concerts de chants et orchestre, La Tempora, Fontcalvy en Fête et tant d'autres....

Soyez, vous aussi, prêt à profiter de cette période estivale qui ne démentira pas le succès qu'elle vous promet.

Mais avant de penser au soleil, les Élections Européennes auront lieu le 26 mai 2019. Vous trouverez à l'intérieur des informations et rappels des dispositions prises avec le nouveau Registre Électoral Unique.

Boris VIVEN
1^{er} adjoint

RENTRÉE SCOLAIRE 2019 - 2020

>> INFORMATIONS POUR L'INSCRIPTION

ENFANTS NÉS EN 2016 ET LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour procéder à l'inscription, il y a deux étapes essentielles :

- 1) Les parents doivent inscrire les enfants auprès du Service Enfance de la mairie avec le carnet de santé à jour, le livret de famille et un justificatif de domicile de moins de trois mois,
- 2) Une fois le certificat d'inscription délivré par la mairie, les parents peuvent ensuite se rendre à l'école pour l'admission de l'enfant, aux 3 dates indiquées, ci-dessous :

Vendredi 22 mars de 9h à 13h

Mardi 2 Avril de 17h15 à 19h

Vendredi 5 Avril de 14h à 16h30



Vous pouvez, si vous avez d'autres questions, contacter le Service Enfance auprès de Mme Laure JOANNAN, soit en mairie soit par téléphone 04 68 46 81 90.

PROCURATION pour une ÉLECTION

>> ANTICIPEZ VOTRE ABSENCE

FAITES UNE PROCURATION DÈS MAINTENANT

« Voter par procuration » signifie confier à un autre électeur le soin de voter pour soi. En tant que **mandant**, vous désignez un **mandataire**, à vous représenter pour 1 ou 2 scrutins et dans la limite de 1 année. La personne désignée doit être électeur dans la même commune que vous et peut être d'un bureau différent.

La démarche se fait auprès de la Gendarmerie ou du commissariat de Police de votre choix et aussi au Tribunal d'Instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Votre présence en tant que mandant est obligatoire, il vous faut une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire...) et soit remplir le formulaire sur place soit apporter les documents imprimés et complétés qui se trouvent en ligne sur www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do

Ensuite, vous devez vous-même informer votre mandataire que vous l'avez désigné pour voter en votre nom. La commune sera informée de votre demande et en tiendra compte sur la liste électorale.

Le jour du scrutin, le mandataire devra se présenter à votre bureau de vote muni de sa carte d'identité et simplement demander à voter en votre nom.

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIÈRE MINUTE

Compte tenu du délai d'acheminement et de traitement de la procuration

Pour les personnes dont l'état empêche le déplacement, il est possible de demander qu'un personnel habilité à délivrer une procuration, policier ou gendarme se déplace au domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'impossibilité à vous déplacer.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019

SOYEZ PRÊT POUR L'ÉLECTION EUROPÉENNE DU DIMANCHE 26 MAI 2019

>> R.E.U. Registre Electoral Unique :

Depuis le 1er janvier 2019, le nouveau « Registre Electoral Unique » a permis une évolution du système afin de fiabiliser la liste électorale.

Maintenant, une demande d'inscription sur la liste électorale de la commune peut être déposée tout au long de l'année soit en mairie soit en ligne (voir servicepublic.fr).

Pour cette année d'Élections Européennes, il est possible de s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019 afin de pouvoir participer au scrutin du 26 mai.

Le traitement de la demande sera plus réactif étant assuré par le service élection de la commune. L'instruction et la décision sont sous la responsabilité du maire, avec une vérification de la commission de contrôle.

Pour les inscriptions d'office, elles sont gérées par l'INSEE et dépendent de l'inscription au « Recensement Citoyen » qui doit être fait à compter de l'âge de 16 ans, pensez-y.

Quant aux radiations pour décès ou incapacité, l'INSEE les prend en compte directement et en avise la commune.

>> NOUVELLE CARTE D'ÉLECTEUR :

Ce nouveau registre lance une refonte électorale. Cette année, tous les électeurs à jour de leur inscription vont recevoir vers avril-mai une nouvelle carte qui vous sera transmise sous pli postal.

>> FAITES ATTENTION pour le prochain scrutin

A LA VALIDITÉ DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ

Le gouvernement a modifié la liste des pièces « permettant de justifier son identité au moment du vote ». Les changements se portent sur :

- Le passeport ou la carte d'identité qui doit être valide ou périmé depuis - de 5 ans. Quant aux Electeurs de l'Union Européenne, la pièce présentée doit être absolument en cours de validité,
- La carte du combattant est recevable seulement si elle est munie d'une photo,
- La carte famille nombreuse n'est plus recevable.



RECENSEMENT CITOYEN

>> INSCRIPTION POUR LA « JOURNÉE DE DÉFENSE ET DE CITOYENNETÉ »

VOUS AVEZ EU 16 ANS

PENSEZ À VOUS FAIRE RECENSER

Grâce à cette démarche, une attestation vous sera remise, elle est nécessaire pour des démarches administratives tels que les examens scolaires, permis de conduire... Cette démarche est indispensable pour pouvoir être convoqué à la « Journée de Défense et de Citoyenneté » .

Présentez-vous en mairie auprès de Mme Florence BONAZZA avec votre carte d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



ADULTE

L'abattoir de verre / John Maxwell Coetzee - 2018

ROMANS

Le péché d'écarlate / Jean Anglade - 2018

Cadeaux inestimables / Danièle Steel

Le pique-nique des orphelins / Louise Erdrich

POLICIERS Vendetta / Roger John Elliot 2018

JEUNESSE

Les pirates / Anne-sophie Baumann

DOCUMENTAIRES Les châteaux forts / Philip Steele

PETITE ENFANCE La baleine et le petit poisson / Eric Battut

DOCUMENTS PRÊTÉS PAR LA B.D.A.



ETAT CIVIL DE LA COMMUNE

NOS CONDOLEANCES : Gérard THOMAS

ANIMATIONS du VILLAGE

08 mars - Assemblée générale

BIEN VIVRE AVEC LES CHATS à OUVÉILLAN
Salle du Carré d'Art à 18h

11 mars - DON DU SANG

L'E.F.S. et L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG
Salle des Fêtes de 15h à 19h

15 mars – REPAS/ANIMATIONS

COMA A VINT ANS
Salle des Fêtes à 12h

24 mars - FOULEES DU PRINTEMPS

Stade
Départ : marche à 8h30
course à 9h
Arrivée à Ouveillan
Inscription payante
06.79.95.95.57
lesfouleesduprintemps11@gmail.com

24 mars - THÉ DANSANT

« FLORENCE OLIVIER »

LES BOUTENTRAINS
Salle des Fêtes à 15h

29 mars – CONCERT DE CHANTS

*Chorales UNIS'SONS et
CHORALTITUDE (de Haute-Garonne)*
Salle du Royal à 21h

CINÉMA

09 mars

21h - **Bang public**
Avec la participation de
l'équipe du tournage :
S.BARBERO, J.P. JOGIN et
G. MARTINEZ

26 mars

18h15 - **Deux fils**
21h - **Qu'est-ce qu'on à
encore fait au Bon Dieu**

Sous réserve de modifications après tirage